



Assemblée générale

Distr. générale
7 décembre 2020
Français
Original : anglais

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante et onzième session

Compte rendu analytique de la 734^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 8 octobre 2020, à 9 heures

Président(e) : M^{me} Farani Azevêdo(Brésil)

Sommaire

Examen des rapports des travaux du Comité permanent (*suite*)

- a) Protection internationale (*suite*)
- b) Budgets-programmes, gestion, contrôle financier et administratif

Examen des rapports relatifs au contrôle et à l'évaluation des programmes
et de l'administration

Examen et adoption du Budget-programme biennal 2020-2021 (révisé)

Examen des consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales

Autres déclarations

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents (DMS-DCM@un.org).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.



La séance est ouverte à 9 h 5.

Examen des rapports des travaux du Comité permanent (suite)

a) Protection internationale (suite) (A/AC.96/1199, A/AC.96/1200, A/AC.96/1206 et A/AC.96/1208)

1. **M. Schröer** (Allemagne) dit que les mesures prises pour limiter la propagation de la COVID-19, y compris la fermeture des frontières, doivent être non discriminatoires, proportionnées et limitées dans le temps. L'Allemagne est profondément préoccupée par les effets secondaires de la pandémie et attend avec impatience de partager ses expériences et ses idées à l'occasion du Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis de protection de 2020. Dans son budget de 2020, le Gouvernement a réalloué 150 millions d'euros au renforcement des structures de prestation de services et à la stabilisation des régions fragiles concernées par les déplacements. L'Allemagne est le troisième contributeur au fonds Éducation sans délai et, comme elle l'avait annoncé au Forum mondial sur les réfugiés, elle établira un réseau mondial sur le déplacement forcé, axé sur le rôle des femmes en tant qu'agentes du changement, qui visera à renforcer leurs droits dans les situations de déplacement forcé et à leur offrir davantage de possibilités.

2. L'Allemagne appuie les efforts que fait le HCR pour garantir des seuils de protection et suivre l'évolution des menaces, en particulier dans le contexte de retours fondés sur des principes. Le principe du volontariat doit être maintenu en ce qui concerne les retours. L'Allemagne appuie également l'évolution du HCR vers une action plus déterminée et prévisible en faveur des déplacés, dont la mise en œuvre sera facilitée par la nouvelle structure budgétaire que le Comité exécutif examinera ultérieurement.

3. **M^{me} Sundstrom** (Suède) dit que la Suède est fière d'être l'un des principaux pays de réinstallation. La réinstallation est une forme durable de protection internationale et un acte de solidarité avec les pays d'accueil. Après avoir temporairement suspendu les activités de réinstallation au premier semestre de 2020 en raison de la pandémie, la Suède a depuis peu repris progressivement les transferts. Elle entend respecter ses engagements et accueillir 5 000 réfugiés en 2020, sous réserve que les demandes et les transferts puissent se poursuivre à un rythme soutenu. En tant que coprésidente du Groupe restreint pour les situations prioritaires, la Suède appuie une action globale et élargie en matière de réinstallation qui s'inscrive dans la Stratégie triennale de réinstallation. Elle continuera de plaider en faveur d'un plus grand partage des responsabilités et de la mise en place dans l'Union européenne de systèmes d'asile équitables et efficaces, et elle se félicite des débats à venir sur le nouveau pacte de l'Union européenne sur la migration et l'asile. Il faut tenir compte de la nature multidimensionnelle des risques auxquels les personnes touchées par des crises humanitaires doivent faire face et mettre à contribution d'autres secteurs et disciplines pour réduire ces risques.

4. **M^{me} Mejía Molina** (Colombie) dit que le statut de 45 % des migrants vénézuéliens désireux de rester en Colombie a été régularisé grâce aux nouveaux mécanismes mis en place par le Gouvernement, notamment différents types de permis de séjour spéciaux. L'un de ces permis est accessible aux migrants vénézuéliens en situation irrégulière ayant reçu une offre d'emploi officielle, et un autre permet aux écoliers vénézuéliens de régulariser leur situation et de passer les examens de l'enseignement secondaire requis pour accéder à l'université. Les migrants peuvent bénéficier des systèmes de santé publique et d'éducation, quel que soit leur statut. Entre mars 2017 et juin 2020, plus de 800 000 Vénézuéliens ont reçu des soins, et plus de 2 millions de doses de vaccin ont été administrées à des Vénézuéliens entre août 2017 et juin 2020. En juillet 2020, 356 000 enfants et adolescents vénézuéliens étaient scolarisés, principalement dans des écoles publiques. Étant donné la forte concentration de ces migrants dans certaines régions, le Gouvernement a mis en place des stratégies au niveau local pour promouvoir l'harmonie sociale et le HCR a lancé des campagnes de communication pour prévenir la xénophobie. Pour aider ces migrants, la Colombie collabore avec un groupe d'organismes de coopération internationale dirigé par le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les fonds disponibles en septembre 2020 ne permettaient de financer que 16 % des activités prévues dans le cadre du plan d'intervention élaboré par le groupe. La Colombie remercie la communauté internationale pour son appui et lance un

nouvel appel urgent à contribution. En ce qui concerne les déplacés, elle continue de leur apporter une assistance et de rechercher des solutions durables, avec l'appui d'organismes tels que le HCR.

5. **M. Hage Chahine Assumpção** (Brésil) dit que, comme indiqué dans la note sur la protection internationale (A/AC.96/1200), le Brésil a continué d'améliorer son système d'asile en dépit des difficultés liées à la crise sanitaire. Il a simplifié les procédures de reconnaissance du statut de réfugié, conformément à la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés, accordé le statut de réfugié présumé à plus de 50 000 Vénézuéliens, et fourni une assistance à plus de 500 000 ressortissants de ce pays, y compris à ceux qui ne faisaient que transiter par son territoire. Le Brésil est actuellement le premier pays d'accueil de réfugiés vénézuéliens officiellement reconnus en tant que tels. Les réfugiés ont accès gratuitement à l'éducation, à la santé et à des services d'assistance sociale, et ils bénéficient du programme exceptionnel de transferts en espèces doté de 38 milliards de dollars qui a été mis en place pour les personnes à faible revenu en réponse à la situation d'urgence sanitaire publique. Il est alarmant de voir des réfugiés rentrer dans leur pays alors que la situation nationale ne s'est pas réellement améliorée, et la communauté internationale ne doit pas fermer les yeux sur les cas où les réfugiés qui rentrent chez eux sont stigmatisés, parfois à l'instigation de leur propre gouvernement.

6. **M^{me} Dragan** (Canada) dit que le Canada s'efforce de réinstaller autant de réfugiés que possible, notamment ceux que le HCR considère comme étant le plus dans le besoin. Le Canada continuera d'appuyer résolument l'élaboration de programmes de parrainage communautaire et, dans le cadre de sa mobilisation permanente en faveur des voies complémentaires, il accueillera 500 réfugiés au cours des deux prochaines années au titre du Projet sur la voie d'accès à la mobilité économique. Le Gouvernement canadien a récemment assumé le rôle de chef de file de l'équipe spéciale mondiale chargée des voies d'accès à l'emploi dans les pays tiers, qui est en cours de constitution. Il a également élaboré la feuille de route pour 2021-2025 de l'Appel à l'action pour la protection contre la violence sexiste dans les situations d'urgence, et il demande à tous les partenaires de redoubler d'efforts pour prévenir et réduire ces violences et de faire en sorte que l'aide humanitaire réponde aux besoins et aux priorités des personnes vulnérables, en particulier les femmes et les filles. Le Canada a également annoncé des mesures visant à accorder le statut de résident permanent aux demandeurs d'asile qui ont fait preuve d'altruisme en contribuant à la gestion du système de santé national pendant la crise. Il espère que de tels actes désintéressés contribueront à améliorer l'image des réfugiés, qui, loin d'être des personnes à charge incapables de rien faire, peuvent contribuer activement à la prospérité de leur nouveau pays.

7. **M^{me} Nagahara** (Japon) dit que compte tenu de l'importance croissante de la technologie et de l'innovation dans le domaine de la protection, le HCR devrait faire appel à des outils technologiques adaptés pour accroître encore l'efficacité de ses opérations. Le Gouvernement japonais se félicite que le HCR tienne compte des différentes difficultés que les personnes doivent surmonter en raison de facteurs tels que l'âge, le sexe ou le handicap. Sachant que l'éducation joue un rôle clef, le Japon exécute depuis 2016 des programmes visant à offrir des possibilités de formation aux jeunes réfugiés syriens, et les universités japonaises accueillent de jeunes étudiants dans le cadre du programme d'enseignement supérieur pour les réfugiés. Le Japon se félicite que le HCR se soit engagé à appuyer le Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes, car il importe de coopérer avec un large éventail de parties prenantes pour trouver des réponses à cette question, et il salue les efforts déployés pour achever l'élaboration du plan de contingence des déplacés et former les équipes de premiers secours à la gestion de ces situations. Il est essentiel d'établir des liens entre l'action humanitaire et le développement pour alléger le fardeau des pays d'accueil, et le Japon se félicite également du travail que le HCR accomplit pour renforcer les partenariats avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, les banques régionales de développement et l'Organisation de coopération et de développement économiques. En tant que membre du groupe restreint du programme de soutien à la Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans, il s'efforcera de promouvoir une approche fondée sur les interactions pour trouver des solutions à la situation de ces réfugiés.

8. **M^{me} Moussa** (Égypte) dit que l'Égypte accueille des réfugiés et des demandeurs d'asile originaires de 59 pays. Les réfugiés et les personnes dont la situation s'apparente à

celles des réfugiés ont accès au marché du travail et sont autorisés à posséder des biens et à exercer des activités génératrices de revenus. Les enfants réfugiés ou migrants de tous les pays arabophones ont accès à l'enseignement public, et les universités accordent des bourses à des milliers d'étudiants originaires de zones de conflit. Indépendamment de leur nationalité ou de leur statut, les réfugiés, les migrants et les personnes dont la situation s'apparente à celle des réfugiés ont tous accès aux soins de santé publique, aux vaccinations gratuites, aux traitements contre la tuberculose, le VIH et l'hépatite C, ainsi qu'aux mesures que le Gouvernement a prises pour lutter contre la COVID-19, et tous bénéficient de tarifs réduits sur les biens de base, les transports et le carburant. L'Égypte s'inquiète du grave déficit de financement des activités du HCR sur le territoire national et dans la région. Elle continuera cependant d'offrir un foyer à toutes les personnes qui y trouveront refuge.

9. **M^{me} Shao Wu** (Chine) appelle toutes les parties au Venezuela à résoudre les problèmes internes à la faveur d'un dialogue inclusif s'inscrivant dans les cadres constitutionnel et législatif nationaux. Elle appelle également à la levée des sanctions prises unilatéralement contre le pays pour permettre au peuple vénézuélien de surmonter la pandémie.

10. **M. Baghaei Hamaneh** (République islamique d'Iran) dit qu'en Iran, tous les réfugiés ont accès sans discrimination à des services de santé adéquats et qu'il a été tenu compte de la situation de ces personnes dans le plan national de lutte contre la pandémie de COVID-19, qui a eu de graves conséquences dans le pays. Près de 500 000 enfants afghans, dont beaucoup sont sans papiers, sont scolarisés dans des écoles primaires et secondaires publiques.

11. Selon la note sur la protection internationale, plus de 80 % des réfugiés vivent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire, ce qui montre que le principe d'un partage juste et équitable des charges et des responsabilités n'est pas respecté. L'évolution du taux de rapatriement volontaire, qui a diminué de 46 % entre 2018 et 2019, témoigne de la transformation constante du système de protection internationale des réfugiés au détriment des communautés d'accueil. La voie de la réinstallation est de plus en plus considérée comme une faveur accordée à titre discrétionnaire, et le nombre de réfugiés réinstallés ne cesse de diminuer. La nécessité d'une plus grande solidarité n'a pas encore donné lieu à des mesures concrètes, et certaines politiques, notamment celles consistant à imposer des sanctions unilatérales, vont à l'encontre de ce principe de solidarité. Les sanctions criminelles imposées par les États-Unis d'Amérique entravent l'accès des réfugiés à des droits humains aussi fondamentaux que l'alimentation et la santé, ainsi que l'action humanitaire, qui devient un levier politique. La communauté internationale doit exhorter les États-Unis d'Amérique à cesser de prendre contre les pays d'accueil des sanctions unilatérales qui placent les réfugiés dans des situations difficiles.

12. **M. Modrusan** (INTERSOS) dit que tout État a le droit de fermer temporairement ses frontières pour limiter la propagation de la COVID-19, à condition de continuer à préserver le droit d'asile. Bien que plus de 90 pays aient maintenu ce droit pendant la pandémie, 72 États ont fermé leurs frontières aux demandeurs d'asile, en violation du principe de non-refoulement et des engagements découlant de la Convention relative au statut des réfugiés. Les organisations non gouvernementales (ONG) exhortent tous les États à respecter les obligations mises à leur charge par le droit international. Elles sont particulièrement préoccupées par l'éventualité que les contrôles aux frontières soient confiés à des sous-traitants, ce qui porterait atteinte aux procédures d'asile internationalement reconnues et pourrait exposer les demandeurs d'asile à des risques de traumatismes physiques et psychologiques. Certaines modifications législatives suscitent également des inquiétudes ; par exemple, la nouvelle procédure d'asile mise en place par la Hongrie exige des demandeurs d'asile potentiels qu'ils obtiennent une autorisation préalable de se rendre dans le pays pour pouvoir y demander l'asile. Comme cette exigence pourrait entraîner des violations du droit international des réfugiés, la Hongrie est invitée à remettre ses procédures en conformité avec les normes internationales.

13. Le nouveau pacte sur la migration et l'asile récemment proposé par la Commission européenne suscite également des inquiétudes, car ce nouveau système pourrait brouiller le partage des responsabilités, entraîner une externalisation accrue des contrôles aux frontières et aboutir à une augmentation du nombre de demandeurs d'asile refoulés. Les ONG appellent

les États membres de l'Union européenne à œuvrer en faveur de mécanismes de solidarité dignes de ce nom et prévisibles. Malgré les engagements pris par les États en 2017, le nombre de réinstallations a diminué ces dernières années, à tel point que seules environ 12 000 personnes ont pour l'instant bénéficié de cette procédure en 2020. Les ONG félicitent les États qui ont relancé leurs programmes de réinstallation pendant la pandémie et elles exhortent tous les pays à progresser dans la mise en œuvre de la Stratégie triennale 2019-2021 sur la réinstallation et les voies complémentaires.

14. Alors que la pandémie met à rude épreuve les capacités nationales, les déplacés éprouvent des difficultés à accéder aux services de santé en raison des coûts élevés, des obstacles administratifs et des limitations de déplacement. Les restrictions d'accès aux services de santé procréative, y compris les soins prénatals, sont particulièrement préoccupantes. Les actes de violence sexiste à l'égard des femmes et des filles ont augmenté pendant la pandémie, les victimes étant souvent confinées avec leurs agresseurs. Selon des rapports, de plus en plus de femmes se livrent au commerce du sexe pour survivre financièrement. La pandémie a également eu pour effet d'exposer les enfants à des risques plus élevés de violence, de mariage précoce, de travail forcé et de malnutrition. Les niveaux d'exclusion sociale, de stigmatisation, de discrimination et de xénophobie sont en hausse, notamment envers les lesbiennes, les gays, les bisexuels, les transgenres, les queers et les intersexes. Les rapatriés sont parfois soupçonnés d'être revenus dans leur lieu d'origine en étant porteurs du virus. Les traumatismes psychologiques, le stress et l'anxiété augmentent en raison de l'isolement social, des difficultés économiques et de la désinformation, qui sont à l'origine de maladies mentales, de suicides et d'actes d'automutilation. Les personnes âgées et les personnes handicapées sont touchées de manière disproportionnée par les mesures restrictives, car elles se retrouvent souvent isolées et n'ont plus accès aux services. Du fait des restrictions à l'accès à l'aide juridictionnelle, il est difficile d'obtenir des documents d'identité, ce qui entrave la liberté de mouvement des personnes concernées et leur accès aux services et les expose à un risque accru de violences et d'abus. Faute des documents nécessaires, il est également difficile d'exercer le droit au logement et nombre de personnes risquent d'être exploitées ou expulsées par leurs propriétaires.

15. Afin de pouvoir poursuivre leurs activités, des ONG ont eu recours à des plateformes en ligne pour gérer les cas particuliers et fournir des conseils et un appui. Elles ont aidé des personnes défavorisées à tirer un revenu de nouveaux domaines d'activité, par exemple la fabrication de masques de protection, et elles ont employé des outils technologiques pour évaluer l'efficacité des mesures de protection et les différentes manières dont les personnes vulnérables pâtissent de la pandémie et de ses effets.

16. Il semblerait que les transferts en espèces et les bons d'échange puissent efficacement contribuer à la protection de l'enfance, à la lutte contre la violence fondée sur le genre et à la protection du droit au logement, à la terre et à la propriété. Les ONG ont besoin de fonds supplémentaires pour pouvoir continuer de protéger les personnes vulnérables contre les effets de la pandémie. C'est pourquoi elles appellent les donateurs à combler les déficits de financement actuels et antérieurs. Elles appellent également les États à élaborer des systèmes de santé et de protection sociale plus inclusifs et à promouvoir l'accès des personnes déplacées à l'emploi. Les États, lorsqu'ils agissent contre le terrorisme ou imposent des sanctions, doivent s'assurer que ces mesures n'auront pas d'effets indésirables sur leur capacité de fournir une aide humanitaire.

17. **M^{me} Triggs** (Haute-Commissaire assistante chargée de la protection), évoquant l'augmentation choquante du nombre de cas de violence fondée sur le genre signalés par des réfugiés et des déplacés depuis le début de la pandémie, dit que le Haut-Commissariat a récemment approuvé sa toute première politique sur la violence de genre. Nombre de membres du Comité exécutif estiment que l'inclusion sociale joue un rôle essentiel dans l'atténuation des conséquences socioéconomiques de la pandémie. Il incombe donc aux États de garantir l'accès aux soins de santé et à l'emploi, et de veiller à ce que les enfants puissent atteindre un niveau d'instruction adapté à leur âge. Pour ce qui est de l'inclusion, il convient de féliciter l'Équateur d'avoir garanti aux personnes relevant de la compétence du HCR un accès à des services bancaires. Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, qui sont aujourd'hui environ 46 millions, constituent le plus grand groupe relevant du mandat du

HCR et, comme les réfugiés et les apatrides, il leur est souvent difficile d'obtenir les documents requis pour bénéficier de services au niveau local.

18. Étant donné le rôle vital des technologies dans la lutte contre la pandémie, le HCR espère que les pays travailleront ensemble pour en élaborer et pour les partager afin que tout le monde y ait accès. De nombreux membres du Comité exécutif ont fait valoir qu'il importait que les personnes relevant de la compétence du HCR puissent bénéficier de services juridiques gratuits pour pouvoir régulariser leur situation. Il est intéressant de constater que le Brésil a adopté une approche *prima facie* pour la reconnaissance du statut des réfugiés vénézuéliens, y compris les enfants, qui a permis de répondre le plus rapidement possible aux besoins des réfugiés liés à leur installation. Il faut également remercier la Colombie, qui a délivré beaucoup de permis de séjour et d'études afin de faciliter l'inclusion des réfugiés.

19. **M^{me} O'Hara** (Directrice de la protection internationale) dit qu'il est encourageant de constater à quel point les réfugiés, les déplacés et les apatrides sont parvenus à aider non seulement leurs pairs, mais aussi leurs communautés d'accueil. Au Canada, par exemple, les réfugiés jouent un rôle notable dans le système de santé national. Le Groupe mondial de la protection est un mécanisme important qui permet aux coordonnateurs de l'action humanitaire, aux équipes de pays des Nations Unies et aux organismes publics d'apporter une réponse globale aux problèmes des déplacés. Ces personnes sont des citoyens, et les gouvernements doivent tenir compte de leur situation dans les plans nationaux de développement afin de trouver des solutions à long terme aux problèmes liés à leur installation. Une telle approche est conforme aux objectifs du Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes et bénéficiera tant aux réfugiés et aux rapatriés qu'aux déplacés.

20. En ce qui concerne les programmes humanitaires, l'approche de responsabilité modulaire a permis au HCR de travailler en étroite collaboration avec l'OIM, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Bien qu'il importe que les États disposent de régimes d'asile nationaux solides, l'action de la communauté internationale en faveur des réfugiés doit conjuguer responsabilité, solidarité et partage des charges, et doit se traduire par la réinstallation des réfugiés, l'augmentation des investissements dans le développement et l'élaboration de voies complémentaires d'accès à la protection et de solutions pour les réfugiés. Toutefois, la priorité donnée à la réinstallation et aux voies complémentaires ne doit pas se faire au détriment d'un accès équitable aux systèmes d'asile. Le HCR fera tout son possible pour que la technologie soit utilisée au mieux contre la pandémie de COVID-19, y compris dans les endroits où il est difficile d'accéder aux personnes relevant de sa compétence, notamment en raison d'un conflit. La technologie peut jouer un rôle essentiel en permettant aux réfugiés, aux apatrides et aux déplacés d'obtenir des informations et de l'aide du HCR et d'autres organismes.

21. **M. Baghaei Hamaneh** (République islamique d'Iran) dit que les sanctions unilatérales ont des répercussions dévastatrices sur les pays auxquels elles sont imposées, ainsi que sur les réfugiés et les déplacés présents sur leur territoire. Il est essentiel que la communauté internationale, le HCR et toutes les parties prenantes sortent de leur réserve et dénoncent les sanctions unilatérales et leurs effets sur la capacité des États de protéger les réfugiés.

b) Budgets-programmes, gestion, contrôle financier et administratif (A/AC.96/1199, A/AC.96/1201, A/AC.96/1201/Add.1, A/AC.96/1203, A/AC.96/1206, A/AC.96/1207 et A/AC.96/1208)

22. **M^{me} Clements** (Haute-Commissaire adjointe des Nations Unies pour les réfugiés), s'exprimant par liaison vidéo, dit qu'alors que le monde entier, y compris le HCR, continue de combattre la pandémie de COVID-19, le Haut-Commissariat poursuit à un rythme soutenu ses efforts de réorganisation, qui témoignent de sa volonté de gagner en souplesse, en efficacité et en intégrité. Il a par exemple adopté une nouvelle approche de la planification et de la hiérarchisation des programmes, conçue pour faciliter la délégation de pouvoirs aux bureaux extérieurs. En raison de la pandémie, la plupart des consultations menées avec les bureaux régionaux concernant la nouvelle approche ont dû se dérouler en ligne. En outre, le Comité budgétaire est devenu le Conseil de planification et de gestion des ressources, dans

l'objectif de concilier les aspects opérationnels et financiers des activités du HCR. Le cadre d'allocation des ressources sera mis à jour au début de 2021 sur la base des informations issues du système de gestion axée sur les résultats et du processus de planification et de budgétisation pluriannuel ; des modifications mineures seront également apportées aux règles de gestion financière du HCR.

23. La nouvelle approche de planification est au cœur des efforts que le Haut-Commissariat déploie pour optimiser son action en faveur des personnes relevant de sa compétence. Elle est fondée sur la conviction que les résultats sont le fruit d'un travail collectif et non d'une action isolée de l'organisation. La pandémie a mis en évidence l'importance des partenariats, en particulier avec des acteurs locaux de confiance. Plus de la moitié des sommes recueillies grâce à l'appel lancé par le HCR concernant la COVID-19 ont été distribuées à des intervenants locaux. Les modalités de partenariat ont été assouplies et le portail des partenaires du HCR a été ouvert à d'autres organismes des Nations Unies. Il ressort d'une enquête que les mesures prises pour accroître la flexibilité budgétaire et améliorer les relations avec les partenaires ont été bien accueillies.

24. Des questions ont été posées quant aux effets de la pandémie sur l'efficacité des villes sièges, où le télétravail est devenu la règle presque du jour au lendemain, et des activités sur le terrain, où les possibilités d'accès aux personnes relevant de la compétence du HCR peuvent varier de façon imprévisible. À la fin du mois de septembre, des accords de télétravail étaient en place dans 118 pays, et plus de 10 000 fonctionnaires télétravaillaient au moins une partie du temps. Un tableau de bord avec des signaux de couleur – rouge, jaune et vert – a été élaboré pour suivre les tâches critiques. Sur les centaines de tâches suivies, aucune n'est dans le rouge.

25. Le Groupe des innovations institutionnelles a été chargé de mettre en œuvre un certain nombre de propositions en veillant à ce que les services administratifs gagnent en efficacité. Le mandat du Groupe a pris fin en juin 2020 et ses travaux ont montré de quelle manière le HCR pouvait procéder à la transformation de ses activités. Par exemple, il fallait d'abord engager des investissements si l'on voulait obtenir de réels gains d'efficacité. C'est au niveau mondial qu'il est possible de réaliser le plus d'économies, car il y a matière à réduire les chevauchements d'activité entre les différents organismes des Nations Unies. Les projets porteurs de transformation nécessitent toutefois des approches innovantes, et les initiatives de transposition à grande échelle s'inscrivent dans une action à long terme.

26. Le HCR s'attache depuis longtemps à promouvoir une culture de l'intégrité et de la responsabilité. Il étudie actuellement la manière d'ancrer au sein de l'organisation une culture de l'esprit positif et de l'anticipation, afin de parvenir à terme à ce que les fonctionnaires ne se sentent plus seulement contraints par la nécessité de se conformer à des règles, mais qu'ils soient aussi incités à agir avec intégrité. Le HCR est fermement résolu à faire progresser le système des Nations Unies dans ce domaine. En tant que chef de file de l'Équipe spéciale chargée de la prévention du harcèlement sexuel, qui a été mise en place par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, il a piloté l'élaboration d'une politique-cadre sur le harcèlement sexuel, d'un guide sur la prévention et la répression du harcèlement sexuel sur le lieu travail et d'un code de conduite pour les manifestations organisées par l'ONU. Ces dernières années ont été riches d'enseignements quant aux mesures à prendre pour réprimer le harcèlement au travail, sanctionner les auteurs d'abus, apporter aux victimes le soutien dont elles ont besoin et encourager les fonctionnaires qui n'osent le faire à briser le silence.

27. Le processus de planification pour 2021 a été allégé par rapport aux années précédentes afin de permettre aux nouveaux bureaux régionaux de se concentrer sur le recensement des priorités. Le nombre de personnes relevant de la compétence du HCR devrait dépasser les 93 millions d'ici à la fin de 2020, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2019. Au niveau mondial, environ deux tiers des réfugiés proviennent de la République arabe syrienne, de la République bolivarienne du Venezuela, de l'Afghanistan, du Soudan du Sud ou du Myanmar.

28. Le budget pour 2020 s'élève à plus de 9,1 milliards de dollars et comprend deux budgets supplémentaires d'un montant total d'environ 463,7 millions de dollars, l'un pour financer les activités de lutte contre la pandémie et l'autre pour faire face à la crise en cours

au Sahel. Le budget proposé pour 2021 est d'un peu plus de 8,6 milliards de dollars. En 2019, l'écart entre les besoins et les ressources disponibles était toujours de 44 %, ce qui a obligé le HCR à faire des choix difficiles.

29. **M. González Mayagoitia** (Mexique) dit que dans la plupart des cas, les réfugiés bénéficiant d'une protection et d'autres services dans le cadre des opérations menées par le HCR n'ont pas été testés positifs au SARS-CoV-2 dans une proportion plus grande que les membres des communautés d'accueil, ce qui témoigne de l'efficacité de l'organisation face à la pandémie. L'insuffisance du budget du HCR est néanmoins source d'incertitude et souligne l'importance de garantir des modalités de financement flexible et d'établir des alliances stratégiques avec des partenaires, en particulier du secteur privé. Il faut poursuivre les réformes institutionnelles engagées par le Haut-Commissaire en 2016. Il importe en particulier de consolider les progrès accomplis sur la voie de la décentralisation et de la régionalisation et de s'appuyer davantage sur le système de gestion axée sur les résultats. La pandémie justifie l'augmentation de l'aide en nature apportée aux réfugiés, mais il faut également s'employer à prévenir la fraude et la corruption. Le Mexique se félicite du cadre solide que le HCR a mis en place pour tenter de prévenir les cas d'inconduite sexuelle et les sanctionner, ainsi que des mesures qu'il prend pour promouvoir une culture de l'inclusion au sein de l'organisation elle-même.

30. **M^{me} Nagahara** (Japon) dit que la pandémie a soulevé la délicate question de l'équilibre entre la santé publique et le droit d'asile. Il faut toutefois garder à l'esprit les notions de partage des charges et des responsabilités et d'esprit de solidarité, qui sont les thèmes centraux du pacte mondial sur les réfugiés. Les autorités japonaises encouragent le HCR à continuer d'utiliser les technologies appropriées pour améliorer l'efficacité de ses opérations, en particulier dans le contexte de la pandémie.

31. Le Japon salue les efforts que fait le HCR pour renforcer sa coopération avec des partenaires externes. Le nombre de personnes déplacées de force, qui atteint déjà un niveau sans précédent, devrait encore augmenter en 2020 et le déficit de financement risque donc de se creuser. Le HCR doit donc s'efforcer d'étoffer sa base de donateurs, en particulier en continuant de collaborer avec le secteur privé. En 2020, le Japon a fourni une assistance supplémentaire pour faire face à des situations d'urgence imprévues, et les informations communiquées par le HCR ont permis aux autorités japonaises de prendre des décisions opportunes quant à la fourniture de cette assistance. Le HCR doit donner suite aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne afin de traiter les questions en suspens, y compris les irrégularités de gestion des fonds des donateurs en Ouganda qui ont été signalées. Le Japon appuie la décision d'adopter une démarche de gestion axée sur les résultats et souhaite être tenu au courant des effets de cette approche et d'autres changements apportés au fonctionnement de l'organisation.

32. **M. Frenkel** (Israël) apprécierait que le HCR rende compte à intervalles réguliers des mesures prises pour lutter contre le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels.

33. **M. Yu** (Canada) dit que la capacité du HCR de réagir rapidement face à la pandémie a mis en évidence l'importance des partenariats existants. Le Canada salue les efforts que le HCR a récemment déployés pour améliorer les accords de partenariat, en particulier avec les ONG présentes sur le terrain et les principaux acteurs internationaux du développement, et il appelle de ses vœux un renforcement de la coordination entre les organismes des Nations Unies. La pandémie a montré qu'il fallait redoubler d'efforts pour permettre aux ONG locales d'être reconnues comme des partenaires à part entière. Le fait qu'elles aient eu plus largement accès à des ressources financières a renforcé l'efficacité de leur action. Le HCR doit continuer de donner suite aux recommandations formulées à l'issue des audits. Sa volonté de réformer ses systèmes internes devrait favoriser une plus grande transparence, notamment en ce qui concerne les priorités budgétaires. Le Canada encourage également le HCR à continuer d'accroître la diversité de son personnel.

34. **M. McNicholas** (États-Unis d'Amérique) dit que bien que les États-Unis soient fiers d'être le premier donateur, ils sont préoccupés par le fait que les trois principaux donateurs continuent de verser à eux seuls plus de 60 % des contributions reçues par le HCR. Cette situation menace la stabilité financière de l'organisation, qui doit s'attacher à élargir et à

diversifier sa base de donateurs. Les donateurs, qu'ils soient traditionnels ou nouveaux, doivent également augmenter leur contribution. En outre, le HCR doit s'assurer que sa volonté dans l'ensemble louable de réduire les coûts administratifs ne compromette pas les objectifs de partage des charges ou de renforcement des dispositifs d'application du principe de responsabilité. Les modifications apportées aux règles de gestion financière doivent se traduire par un certain nombre d'améliorations, notamment de la capacité du HCR de mettre en œuvre des stratégies à moyen et à long terme.

35. **M. Novikov** (Fédération de Russie) dit que la Fédération de Russie appuie la mise en œuvre d'une planification pluriannuelle, mais attend du HCR qu'il procède à une évaluation d'ensemble de l'efficacité des changements apportés, notamment à ses règles de gestion financière et à ses pratiques budgétaires. En ce qui concerne le contrôle, il importe de tenir dûment compte des recommandations formulées par les auditeurs externes et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatives à la responsabilité s'agissant des réformes liées à la décentralisation et à la gestion. Le HCR doit en permanence examiner et suivre le processus de réforme et fournir régulièrement des rapports d'activité ainsi qu'une analyse coûts-avantages. Le Gouvernement de la Fédération de Russie se félicite de l'application des recommandations formulées par les auditeurs externes, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le Bureau des services de contrôle interne relatives au système de contrôle interne, en particulier dans les domaines des achats et du renforcement de l'exploitation des outils informatiques.

36. **M. Winder** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) remercie le HCR d'avoir communiqué les états financiers et le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 2019 et se félicite des débats utiles qui ont eu lieu l'année précédente à l'occasion des réunions et des séances d'information du Comité permanent. Le Gouvernement du Royaume-Uni apprécie à sa juste valeur ces moments de dialogue et de partage d'information et espère qu'ils se poursuivront en 2021. Il prend acte des efforts importants que le HCR fait pour améliorer sa gestion interne, en particulier la mise en œuvre de l'initiative 2.0 pour la gestion des risques, qui est en cours, et l'augmentation continue du nombre de fonctionnaires affectés à cette fonction. Le HCR doit continuer de renforcer son approche de la gestion des risques, et le Gouvernement du Royaume-Uni se félicite que l'organisation reste déterminée à apporter de nouvelles améliorations. Il attend avec intérêt la mise en œuvre de la nouvelle version de l'approche de gestion axée sur les résultats, qui s'étendra sur les trois années à venir. Le passage à une planification pluriannuelle permettra d'améliorer les rapports et la prise de décisions et favorisera la transparence. Ainsi, le HCR pourra mieux tirer parti des contributions pluriannuelles versées par le Royaume-Uni et en faire bénéficier autrui. Le Royaume-Uni appuie la décision du HCR de modifier ses règles de gestion financière.

37. **M^{me} Clements** (Haute-Commissaire adjointe pour les réfugiés), s'exprimant par liaison vidéo, dit que le HCR a considérablement intensifié sa coopération avec le secteur privé en 2020 et est en voie d'atteindre son objectif de mobiliser 1 milliard de dollars de fonds privés chaque année d'ici à 2025. Elle espère que de ce montant annuel, environ 550 millions de dollars ne seront pas préaffectés, ce qui permettra au HCR de disposer de la souplesse nécessaire pour faire face à des événements imprévus. Le HCR produira des rapports d'évaluation des effets de la décentralisation et de la régionalisation sur les coûts, où seront exposés les avantages obtenus et les progrès réalisés.

38. Afin d'être en mesure de renforcer l'efficacité de son action, le HCR a étoffé sa liste de partenaires opérationnels et de partenaires de développement issus du secteur privé et des milieux universitaires, dans l'esprit du pacte mondial sur les réfugiés et du Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire). Il devrait parvenir à mettre à la disposition de ses partenaires 1,3 milliard de dollars en 2020, conformément à ce qui avait été prévu. Même si ces fonds n'ont pas été expressément alloués à la gestion de la COVID-19, ils ont servi à financer des activités connexes dans le domaine des soins de santé pour renforcer la capacité des partenaires de faire face à la pandémie. Environ 19 % des fonds déboursés jusqu'à présent ont été alloués aux partenaires qui sont en première ligne dans la lutte contre le virus.

39. En ce qui concerne l'appel des États-Unis d'Amérique à un plus grand partage des responsabilités et à la mobilisation de ressources supplémentaires, M^{me} Clements se réjouit

d'annoncer que le groupe des principaux donateurs compte désormais 21 États. Elle remercie la Fédération de Russie pour sa collaboration et son appui, notamment en ce qui concerne les décisions financières à venir, et convient que l'évaluation des réformes internes doit s'inscrire dans la durée plutôt qu'être un exercice ponctuel.

Examen des rapports relatifs au contrôle et à l'évaluation des programmes et de l'administration

Rapport sur les activités du Bureau de l'Inspecteur général (A/AC.96/1204)

40. **M. Garnett** (Inspecteur général) dit que, pendant la période de référence de juillet 2019 à juin 2020, le Service des enquêtes du Bureau a fait l'objet d'un contrôle périodique d'assurance qualité par des pairs, effectué par des spécialistes des enquêtes du PNUD. Les spécialistes ont conclu que le Service des enquêtes était efficace et ont formulé diverses recommandations utiles, auxquelles l'Inspecteur général a répondu par un plan d'action approuvé par le Haut-Commissaire. Lorsque cela était possible, les recommandations ont déjà été mises en œuvre. Le Bureau a continué de renforcer sa présence sur le terrain afin d'être plus proche des personnes qu'il sert et de s'occuper des dossiers avec plus de réactivité. Un bureau régional a été établi à Amman, en Jordanie, pour servir de centre numérique et médico-légal et mettre en œuvre l'approche « numérique par défaut » de l'organisation.

41. Conformément à la politique du HCR en matière de contrôle indépendant, le Bureau est chargé de coordonner le travail de tous les prestataires de services de contrôle indépendant. À ce titre, il procède actuellement à un examen de la structure du Service du contrôle stratégique pour l'aider à remplir son mandat de consolidation et de coordination des activités relatives au contrôle indépendant et d'appui à ces activités. Le Bureau est un organe indépendant non exécutif et, en tant que tel, ses activités reposent sur des partenariats. Ainsi, il continue de soutenir les travaux du Comité d'audit et de contrôle indépendant, d'assurer la liaison entre le Corps commun d'inspection du système des Nations Unies et le HCR, et de faciliter le travail du Bureau des services de contrôle interne. Le Bureau travaille également avec des départements du HCR sur des questions disciplinaires, la résolution des conflits et la protection des témoins, les questions d'intégrité et les problèmes de fraude impliquant des partenaires, ainsi que l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, l'objectif étant de contribuer à la mise en œuvre de la politique de tolérance zéro.

42. Le Bureau n'a pas échappé aux effets de la pandémie de COVID-19. Il s'est bien adapté aux nouvelles restrictions imposées dans le monde entier et a mis en œuvre des approches novatrices, mais certaines activités qui nécessitent une présence physique ont dû être mises en attente jusqu'à la levée des restrictions de voyage. Un plan d'activité révisé pour le Bureau en 2020, qui comprend des mesures souples et innovantes, a été approuvé avec l'équipe de direction du HCR. Le Bureau a également mis en œuvre une stratégie de surveillance renforcée par rapport aux risques de fraude accrus liés à la pandémie.

43. Le Service des enquêtes continue d'être très sollicité. Il s'occupe de façon prioritaire des cas d'inconduite sexuelle, au même titre que les cas de fraude financière et d'escroquerie à la réinstallation. Au cours de la période considérée, le Bureau a reçu plus de 1 100 plaintes pour faute professionnelle, ce qui représente une diminution de 10 % par rapport à la période précédente. Cette diminution est toutefois probablement due au début de la pandémie de COVID-19, et le nombre de plaintes revient maintenant aux niveaux des années précédentes. Au cours de la période de référence, le Bureau a établi le bien-fondé de 56 cas impliquant des membres du personnel du HCR et a renvoyé ces affaires pour action disciplinaire. Le Haut-Commissaire a pris des mesures disciplinaires à l'encontre de 28 membres du personnel du HCR, dont 18 ont été renvoyés ou licenciés. Le Bureau a fait réaliser un examen des cas et affaires dont il s'occupe afin de mieux comprendre les facteurs qui influent sur sa charge de travail. Il continue en outre à aider les partenaires d'exécution à renforcer leur capacité d'intervention.

Rapport relatif à l'évaluation (A/AC.96/1205)

44. **M^{me} Bell** (Chef du Service de l'évaluation), s'exprimant par liaison vidéo, dit qu'en 2018, le Service d'évaluation a évalué la stratégie de gestion du parc mondial de véhicules du HCR et a constaté que les informations disponibles concernant le nombre et la localisation

des véhicules du HCR dans le monde étaient insuffisantes. Toutefois, les activités d'évaluation ont eu un rôle de catalyseur et ont entraîné des changements qui ont permis au HCR de savoir exactement combien de véhicules il possède et où ils se trouvent, et ont accéléré la mise en place de systèmes de suivi des véhicules pour suivre le kilométrage, la consommation de carburant et les émissions de CO₂. Le HCR continue de s'appuyer sur les meilleures pratiques validées dans le domaine de l'évaluation, telles que la mise aux enchères, et procède à des innovations dans d'autres domaines qui donnent lieu à un certain nombre de gains d'efficacité et de nouveaux partenariats.

45. L'évaluation peut également avoir des effets sur les priorités stratégiques. Dans le cadre du suivi du pacte mondial sur les réfugiés, le Service adopte une approche pluriannuelle, en examinant la manière dont le HCR collabore avec les acteurs du développement et en promouvant le partage des charges et une plus grande autonomie des réfugiés. Il a constaté que le HCR a sensiblement renforcé sa collaboration avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales. Toutefois, il a également constaté qu'il fallait une coopération concrète avec les acteurs du développement sur le terrain et que l'on pouvait s'appuyer à cet effet sur des partenariats bilatéraux avec d'autres organismes des Nations Unies à la faveur d'une plus collaboration avec le système de développement des Nations Unies.

46. Les évaluations sont essentielles pour mieux réagir face aux changements liés à l'instabilité de la situation dans le cadre des opérations humanitaires. Le Service de l'évaluation a agi rapidement pour soutenir la riposte du HCR à la pandémie, en procédant au cours des trois premiers mois à plusieurs examens rapides qui sont fondés sur des données factuelles et aident l'organisation à adapter ses opérations à la nouvelle donne. Le Service prévoit d'évaluer la riposte du HCR à la COVID-19 dans le cadre de chaque évaluation qu'il a menée ou mènera en 2020 et 2021. Conscient que le HCR a un rôle plus limité dans la riposte mondiale à la pandémie par rapport aux gouvernements, le Service s'efforcera également d'évaluer les opérations de riposte du HCR à la COVID-19 dans le cadre d'évaluations plus larges menées par les gouvernements et les partenaires de développement.

47. Le Service a récemment évalué quatre opérations nationales en vue de guider la planification stratégique pluriannuelle. Ces évaluations ont montré que, en particulier dans les situations mixtes concernant des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées, les demandes étaient énormes, ce qui mettait à rude épreuve les ressources du HCR, en particulier là où l'organisation manquait de fonds comme pour ses opérations en Afghanistan. Elles ont également montré que le HCR devait préciser les limites thématiques des opérations et étudier plus attentivement la question de savoir quand étendre ses programmes et quand s'associer aux efforts des autres.

48. En 2021, le Service évaluera cinq autres opérations nationales, en se concentrant sur les premiers résultats de la décentralisation. Dans le cadre de cette initiative, en 2020, le Service a détaché trois fonctionnaires de haut niveau chargés de l'évaluation dans les bureaux régionaux des Amériques, de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique, et de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, afin qu'ils soient mieux à même de répondre aux besoins de la direction de l'organisation en matière de planification, de sensibilisation et de prise de décisions aux niveaux régional et national et de renforcer le système de contrôle régional. La coordination avec le Bureau de l'Inspecteur général et le système d'audit interne s'est considérablement améliorée comme suite à l'adoption de la politique de contrôle indépendant à la fin de 2019.

49. **M. Frenkel** (Israël) se félicite des informations fournies concernant l'enquête sur les allégations d'exploitation et d'abus sexuels, mais il aimerait savoir pourquoi moins d'affaires ont été traitées en 2020, malgré les rapports indiquant qu'un plus grand nombre de plaintes a été déposé. Comme l'Inspecteur général mentionnait dans son rapport que le nombre de cas de harcèlement sexuel avait diminué, le représentant constate avec étonnement que, dans environ la moitié des 27 cas dans lesquels des membres du personnel du HCR sont impliqués, les victimes ont décidé de ne pas engager de procédure formelle à la suite de consultations informelles avec le Bureau de l'Inspecteur général, principalement parce qu'elles ne voulaient pas que les personnes accusées sachent qu'elles avaient déposé une plainte officielle et qu'elles avaient décidé de résoudre l'affaire de manière officieuse au moyen d'autres mécanismes. Sa délégation souhaiterait obtenir des éclaircissements sur ces affaires,

notamment une explication claire concernant le rôle du Bureau de l'Inspecteur général dans les consultations informelles tenues avec les victimes. Il serait également utile de savoir si le HCR assure le suivi des accords officieux conclus entre les victimes et les auteurs présumés des faits et prend des mesures pour protéger les victimes qui décident de ne pas porter plainte officiellement.

50. **M. Schröer** (Allemagne) dit que l'avertissement du Comité d'audit et de contrôle indépendant selon lequel le HCR doit rester vigilant face au risque accru de fraude durant la pandémie de COVID-19 est pertinent, car la pandémie a considérablement augmenté les risques liés à la protection. Des mesures et des procédures innovantes, notamment fondées sur de nouvelles solutions numériques, sont nécessaires pour atténuer le risque de fraude et de corruption. Les nouvelles pratiques de vérification du HCR doivent être saluées, mais des efforts supplémentaires s'imposent pour les rendre plus fiables. Son gouvernement se félicite de l'étroite coopération entre le HCR et les prestataires de services financiers. Toutefois, comme il existe une tendance générale dans les situations d'urgence à collecter plus de données plutôt que moins, tendance exacerbée par l'utilisation accrue des applications et des canaux de communication numériques, il encourage vivement le HCR à assurer la protection des données des bénéficiaires et à partager les données de manière responsable.

51. Son gouvernement félicite le HCR pour sa détermination à améliorer les systèmes de gestion des risques et l'engage vivement à continuer de renforcer ses mécanismes de plainte afin de pallier l'augmentation du nombre d'allégations et d'éviter un arriéré d'affaires. Le Gouvernement félicite également le Haut-Commissariat pour sa décision de réaliser une étude indépendante sur le thème de l'égalité et de l'équité raciale sur le lieu de travail et de créer un groupe consultatif mondial sur l'inclusion et la diversité, ainsi que pour ses efforts visant à améliorer la qualité et la cohérence de ses produits d'évaluation. Il s'intéresse aux résultats de la procédure d'examen et d'évaluation externe de la qualité des rapports d'évaluation et se réjouit de la poursuite des échanges sur cette question. Bien sûr, les évaluations ne sont pas une fin en soi ; seule la diffusion systématique et ciblée des résultats et la mise en œuvre des recommandations permettront d'améliorer la prise des décisions. Son gouvernement apprécie donc les efforts que fait le Service de l'évaluation pour mettre au point une stratégie de communication ciblée.

52. **M. McNicholas** (États-Unis d'Amérique) se félicite des progrès réalisés par le HCR dans les domaines du contrôle et de la gestion des risques et considère qu'il faut poursuivre les efforts pour traiter les questions d'intégrité dans l'ensemble de l'organisation. La nouvelle politique en vertu de laquelle toutes les fonctions de contrôle indépendantes ont été intégrées dans un cadre unique a permis une plus grande coordination entre les entités concernées. Les États-Unis exhortent le HCR à mesurer les progrès de ses efforts de décentralisation et de régionalisation par rapport à des objectifs précis et à ajuster son modèle si nécessaire.

53. Les États-Unis se félicitent de voir le Haut-Commissariat prendre des mesures plus fermes pour réduire la fraude et la corruption, mais l'organisation doit continuer à s'attaquer aux vulnérabilités systémiques que le Bureau des services de contrôle interne a mises en évidence. Ils prennent note des activités de l'organisation visant à accroître la capacité d'enquête de ses partenaires d'exécution pour mieux donner suite aux allégations d'exploitation et d'abus sexuels. Au vu des récentes allégations concernant la République démocratique du Congo, les États-Unis demandent à tous les organismes des Nations Unies de veiller d'urgence à prévenir en premier lieu toutes les violations de ce type et à s'occuper de celles qui ont été mises en évidence. Les États-Unis saluent l'action de premier plan que le HCR mène dans ce domaine et la priorité qu'il accorde aux survivant(e)s.

54. **M. Winder** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) note avec satisfaction que le HCR s'emploie sans relâche à améliorer la façon dont il aborde les questions d'intégrité. Il se félicite de la création d'un bureau du Service des enquêtes en Jordanie et du niveau élevé de conformité des rapports sur les incidences en termes de gestion. Il souhaite que les discussions sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels se poursuivent, notamment au vu des défis liés à la pandémie de COVID-19 ; il se demande en particulier comment l'organisation prévoit de traiter les cas où les victimes ne souhaitent pas porter plainte. Il aimerait également en savoir plus sur la façon dont le HCR utilise les enseignements tirés du passé et les éléments de preuve recueillis dans sa prise de décisions.

55. **M^{me} Zondag** (Pays-Bas), s'exprimant par liaison vidéo, dit que les Pays-Bas se félicitent du travail de fond réalisé par le Bureau de l'Inspecteur général au cours de la période considérée et de sa coopération avec le Corps commun d'inspection, ainsi que de l'élaboration de procédures opérationnelles normalisées sur une approche axée sur la victime. Elle souhaiterait obtenir davantage d'informations sur les contraintes budgétaires qui ont empêché de donner suite à certaines des recommandations formulées dans le rapport d'examen par les pairs du PNUD. À cet égard, elle engage le HCR à veiller à ce que le Bureau reçoive un financement suffisant.

56. Les Pays-Bas se félicitent que le Bureau de l'Inspecteur général ait accru sa présence sur le terrain et dans les régions et accueillent favorablement les plans visant à réaliser deux études proactives sur la fraude. Toutefois, la représentante constate avec inquiétude que plusieurs activités n'ont pas été jugées prioritaires faute de moyens, notamment celles visant à renforcer la capacité d'enquête des partenaires d'exécution. Elle se demande comment le HCR prévoit de répondre à cette situation préoccupante, d'autant plus que le Comité d'audit et de contrôle indépendant a fait état d'une augmentation disproportionnée des plaintes visant des partenaires d'exécution. Elle demande au Haut-Commissariat d'accroître la capacité du Bureau d'achever toutes ses enquêtes rapidement et dans les délais impartis. Elle engage le HCR et les institutions sœurs à examiner la possibilité d'une approche commune pour remédier aux problèmes de capacité.

57. Les Pays-Bas saluent les efforts déployés pour accroître la portée et la capacité du Service de l'évaluation, ainsi que l'expansion du Service au niveau régional. Ils soulignent qu'il faut que le Service jouisse d'une indépendance structurelle, fonctionnelle et budgétaire et engagent le HCR à veiller à ce que les résultats des évaluations soient inclus dans la planification de la gestion axée sur les résultats.

58. **M. Garnett** (Inspecteur général) dit que son Bureau a ouvert moins d'enquêtes sur les plaintes d'exploitation et d'abus sexuels que lors de la période précédente, car une plus grande proportion des plaintes déposées concernait des partenaires d'exécution. En pareils cas, les partenaires sont encouragés à mener l'enquête eux-mêmes, à condition qu'ils en aient la capacité. Les victimes de harcèlement sexuel sont informées du fait qu'une approche axée sur la victime est adoptée durant les enquêtes et de la façon dont leur cas est traité. Des victimes qui ne souhaitaient pas initialement porter plainte ont fini par changer d'avis. Son Bureau travaille avec d'autres départements, comme le Bureau de la déontologie, afin de s'assurer que les victimes qui ne souhaitent pas porter plainte reçoivent néanmoins un soutien adéquat. En collaboration avec la Haute-Commissaire adjointe, son Bureau réfléchit aux moyens d'équilibrer les ressources dans l'ensemble de l'organisation et de résoudre les problèmes, par exemple par la médiation, avant de se trouver face à des fautes professionnelles. Même s'il privilégie le renforcement des capacités d'enquête des partenaires d'exécution, le Bureau développe ses ressources d'apprentissage en ligne et entend définir plus clairement ses rôles et responsabilités vis-à-vis de ses partenaires. Le HCR dans son ensemble tire les leçons de l'expérience et tente de traiter les problèmes dès le début afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent.

59. **M^{me} Bell** (Chef du Service de l'évaluation), s'exprimant par liaison vidéo, dit que la création de postes d'évaluation au niveau régional permettra d'atteindre un certain nombre de résultats ; elle permettra par exemple au Service de l'évaluation d'étudier la manière dont le processus de décentralisation et de régionalisation influe sur les performances de l'organisation. Étant donné que plusieurs autres organismes des Nations Unies prennent des mesures semblables, il serait intéressant d'examiner comment les atouts du système des Nations Unies au niveau régional pourraient être conjugués afin de renforcer l'exécution à l'échelle du système.

60. L'examen par les pairs qui doit être effectué au début de 2021 fera intervenir un représentant de l'État membre et donnera à l'État en question un aperçu du travail du Service de l'évaluation. Le HCR s'est engagé à veiller à ce que le Service reste indépendant, comme le montre la nomination récente de M^{me} Bell, qui ne vient pas de l'organisation. La nouvelle pratique d'évaluation du travail du HCR dans les différents pays aidera le HCR à recenser les bonnes pratiques et à recentrer son action dans le cadre de la planification pluriannuelle.

61. **M^{me} Clements** (Haute-Commissaire adjointe pour les réfugiés), s'exprimant par liaison vidéo, dit que le HCR entend veiller à ce que le processus de décentralisation et de régionalisation soit neutre en termes de coûts. Elle pourrait donner plusieurs exemples de la manière dont l'organisation a utilisé les résultats des évaluations aux fins de la prise de décisions. L'évaluation de l'utilisation des données qui avait été réalisée l'année précédente a éclairé la stratégie de l'organisation en matière de données et a conduit à la création d'un service mondial de données. Des mesures importantes ont été prises sur la base de la récente évaluation de la collaboration du HCR avec le secteur privé, en particulier en ce qui concerne les partenariats à valeur partagée sans composante financière. Enfin, l'évaluation des stratégies et des approches en matière de moyens de subsistance a alimenté les travaux sur le pacte mondial sur les réfugiés.

Examen et adoption du Budget-programme biennal 2020-2021 (révisé)
(A/AC.96/1202 et A/AC.96/1202/Add.1)

Projet de décision générale sur les questions administratives, financières et de programme
(A/AC.96/1202, annexe VI)

62. **M^{me} Keah** (Rapporteuse), s'exprimant par liaison vidéo, appelle l'attention des délégations sur le paragraphe a) du projet de décision générale sur les questions administratives, financières et de programme, où il est proposé d'approuver les programmes et les budgets révisés pour les programmes régionaux, les programmes mondiaux et le siège pour 2020, pour un montant de 9 131 348 405 dollars. Elle appelle également l'attention sur le paragraphe b), où il est proposé d'approuver les programmes et les budgets pour les programmes régionaux, les programmes mondiaux et le siège pour 2021, pour un montant de 8 615 834 612 dollars ; ce montant est resté inchangé par rapport au montant initial approuvé à la soixante-dixième session du Comité exécutif. Le projet de décision autorise le Haut-Commissaire à créer des budgets supplémentaires et à lancer des appels spéciaux en cas de besoins urgents supplémentaires. Au paragraphe e) du projet de décision, il est demandé au Haut-Commissaire de répondre avec souplesse et efficacité aux besoins indiqués dans le Budget-programme biennal révisé pour 2020-2021 et le Haut-Commissariat est encouragé à être aussi efficient et efficace que possible avec les fonds fournis. Lors des consultations préparatoires informelles tenues le 21 septembre 2020, les États membres sont convenus d'ajouter les mots « dans l'exécution de son mandat, y compris pour des solutions durables » au paragraphe e) du projet de décision figurant dans le document A/AC.96/1202. C'est donc sur ce projet tel que révisé que les États membres sont invités à se prononcer.

63. La **Présidente** croit comprendre que le Comité exécutif souhaite adopter le projet de budget-programme biennal pour l'exercice 2020-2021 présenté dans le projet de décision générale, tel que modifié.

64. *Il en est ainsi décidé.*

Examen des consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales

65. **M. Elie** (Conseil international des agences bénévoles) dit que le processus de consultation a commencé par une série de réunions hebdomadaires en ligne entre le HCR et les ONG sur les problèmes liés à la pandémie de COVID-19. Il a donné lieu à trois jours de consultations au cours de la semaine précédente sur le thème de la riposte à la pandémie. Ces consultations ont porté sur les mêmes thèmes que le prochain Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis de protection.

66. Les consultations ont réuni une cinquantaine de membres du personnel du HCR et 200 représentants de quelque 117 ONG, dont des organisations dirigées par des réfugiés. L'objectif était de renforcer encore les partenariats et de discuter non seulement des problèmes résultant de la pandémie, mais aussi des nouvelles opportunités et des approches innovantes. Afin de rester sur place et de poursuivre leur mission pendant la pandémie, les travailleurs humanitaires ont dû s'adapter à des contraintes sans précédent, tout en se heurtant à la possibilité d'une crise de financement à long terme. La pandémie a montré l'intérêt de travailler avec des organisations dirigées par des réfugiés et des personnes déplacées ; ces organisations doivent être mieux considérées, mieux dotées en ressources et incluses dans des partenariats et des structures de coordination fondés sur des principes.

67. Lors de la session sur la résilience et l'inclusion, on s'est surtout intéressé à la manière dont les partenariats entre le HCR et les ONG peuvent contribuer à intensifier les activités de subsistance et à favoriser des environnements inclusifs. Les programmes de transferts monétaires sont un exemple de bonne pratique pour relever les défis, et la collaboration entre les différents acteurs et la planification à long terme au moyen d'initiatives évolutives, telles que l'initiative d'autosuffisance des réfugiés, ont été jugées cruciales. Ensemble, les humanitaires, les gouvernements, les acteurs du développement et le secteur privé peuvent soutenir les entreprises de réfugiés, faire mieux reconnaître les compétences des réfugiés et renforcer la capacité des services nationaux dans les zones d'accueil de réfugiés.

68. Le rôle essentiel des communautés a également été évoqué durant la discussion sur les questions de protection. En tant que premiers intervenants de confiance, les organisations à assise communautaire veillent à ce que les réfugiés aient accès à des vivres et à des services de base. Pendant la pandémie, elles ont distribué des masques, aidé à l'apprentissage à distance et facilité les services de protection, notamment dans les cas de violence sexuelle et de violence fondée sur le genre. Le HCR a fourni un soutien à distance à ces organisations, mais à l'avenir, il faudrait davantage appuyer la protection communautaire avec une forte perspective d'âge, de sexe et de diversité, l'objectif étant de compléter les autres efforts et d'éviter de transférer les risques aux communautés.

69. On a également débattu des possibilités de renforcer le partenariat entre le HCR et les ONG sur l'action climatique, notamment en termes de résilience et de préparation, en tirant les premières leçons de la pandémie. Dans ce domaine également, les communautés ont un rôle essentiel à jouer, et l'inclusion des familles concernées et des questions de genre dans la planification, la prise de décisions et l'élaboration des politiques a reçu un large soutien. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité de rendre les opérations humanitaires plus écologiques et de faire campagne pour des initiatives positives en faveur du climat afin de se relever de la pandémie. Des investissements à long terme et des partenariats pluriannuels et multipartites devraient se développer parallèlement au déploiement du cadre d'action climatique du HCR.

70. Dans l'ensemble, le partenariat entre le HCR et les ONG a continué de s'améliorer et les ONG se félicitent que le HCR s'efforce de simplifier et d'harmoniser les procédures de partenariat, y compris avec les organisations dirigées par des réfugiés, grâce à des réformes rentables qui vont dans le sens d'une plus grande responsabilisation.

71. Les discussions ont abouti à toute une série de recommandations à l'intention des États membres, qui sont invités à donner suite aux engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés afin de promouvoir la résilience et l'inclusion, notamment par la reconnaissance des compétences des réfugiés ; de renforcer les capacités de protection, notamment au niveau local ; de contribuer au défi de l'énergie propre par un financement pluriannuel flexible des moyens de subsistance et des programmes d'inclusion économique ; et d'investir dans l'adaptation et la préparation aux changements climatiques afin de réduire au minimum les déplacements. L'ensemble des recommandations sera bientôt publié sur la page Web du Dialogue du Haut-Commissaire. L'intervenant espère que ces recommandations seront reflétées dans les politiques des États membres et dans les conclusions du Comité exécutif, notamment en ce qui concerne la protection internationale dans le contexte d'une urgence sanitaire ainsi que la santé mentale et le soutien psychosocial.

72. **M^{me} Keah** (Rapporteuse), s'exprimant par liaison vidéo, dit que le pacte mondial sur les réfugiés renforce le partenariat entre le HCR et les ONG et reconnaît le travail important des ONG en faveur des réfugiés et des États et communautés d'accueil. Elle se réjouit que les consultations annuelles entre le HCR et les ONG aient pu avoir lieu en pleine pandémie, compte tenu en particulier du thème choisi, à savoir « la riposte à la pandémie », qui doit faire l'objet d'une conclusion du Comité exécutif en 2021 et qui correspond bien au Dialogue du Haut-Commissaire. Les ONG, en particulier au niveau local, jouent un rôle essentiel dans la riposte à la pandémie et ont participé à l'élaboration du Plan de réponse humanitaire global COVID-19. En conséquence, leurs vues seront sans aucun doute utiles dans le cadre des discussions relatives au premier thème du plan de travail pluriannuel et celles relatives à la santé mentale et au soutien psychosocial qui devraient avoir lieu en 2022.

73. Il est essentiel d'établir des liens entre le Dialogue du Haut-Commissaire, les consultations annuelles entre le HCR et les ONG, et les délibérations du Comité exécutif pour créer des synergies, l'objectif étant de faire progresser la protection internationale et la recherche de solutions durables. L'idée de consulter les ONG au niveau régional dans les années à venir serait utile pour contribuer davantage à l'efficacité et à l'efficience de la décentralisation de l'organisation. Il est dans l'intérêt des millions de personnes relevant du mandat de l'organisation que le HCR et les ONG maintiennent un partenariat solide qui place au centre de son engagement les principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

74. **M. McNicholas** (États-Unis d'Amérique) félicite le HCR d'avoir étendu et amélioré ses partenariats, y compris avec les ONG locales et celles dirigées par des réfugiés, et d'avoir continué à mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre du Grand Bargain qui ont des effets directs sur les ONG, notamment en ce qui concerne la couverture et la classification des coûts, l'amélioration des mécanismes de responsabilisation vis-à-vis des populations touchées et l'accroissement de la localisation. Il salue le rôle du HCR dans la promotion de l'autonomisation économique et de l'inclusion des réfugiés. Au lendemain de la pandémie, le fait de veiller à ce que la participation économique des réfugiés s'inscrive dans le cadre de politiques favorisant l'équité et l'inclusion permettra d'améliorer le bien-être économique et le rétablissement des réfugiés et des communautés d'accueil. Le HCR a pris l'initiative de prévenir et de combattre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, en partie en renforçant les capacités d'enquête des ONG afin que l'ensemble du système soit mieux équipé pour s'occuper des allégations en accordant la priorité aux victimes.

75. L'enquête annuelle sur les partenariats s'est révélée être un excellent outil de suivi et de responsabilisation. Si les relations entre le HCR et les ONG partenaires continuent de s'améliorer d'une manière générale, l'enquête de 2019 a mis en évidence un certain nombre de domaines nécessitant une plus grande attention, notamment une meilleure utilisation des accords de partenariat pluriannuels, la signature en temps voulu des accords de partenariat de projet et la mise en œuvre cohérente des politiques et des pratiques dans les régions et les opérations. Les États-Unis saluent l'initiative des bureaux régionaux visant à organiser des consultations multipartites avec les ONG et tiennent à souligner qu'à mesure que le HCR adopte de nouvelles approches et rationalise ses opérations, il est essentiel d'appliquer scrupuleusement les principes de partenariat avec les ONG.

Autres déclarations

76. **M. Avognon** (Président du Conseil du personnel du HCR) dit que, bien que le HCR ait l'habitude de travailler dans des conditions difficiles, jamais auparavant il n'avait eu à faire face à un confinement mondial. Il salue la résilience du personnel qui est resté sur place et qui continue de travailler dans certaines des régions les plus reculées du monde, sans accès – ou presque – à des soins de santé ou à des possibilités d'évacuation médicale dans certaines zones, parfois au détriment de leur santé physique et mentale et sans possibilité de rendre visite à leurs proches pendant des mois. Malheureusement, certains ont perdu la vie à cause du coronavirus. L'orateur profite de cette occasion pour leur rendre hommage.

77. Comme la pandémie devait se poursuivre dans les prochains mois, il est possible d'en tirer déjà des leçons en prévision d'un retour à un confinement total ou partiel. L'une de ces leçons est la nécessité pour le HCR de trouver un équilibre entre les intérêts généraux de l'organisation et le bien-être de son personnel. Le personnel s'est plaint de ce qu'il perçoit comme une certaine bureaucratie entourant l'instruction de rester sur place et de continuer à travailler, des décisions sur des cas particuliers étant prises à des milliers de kilomètres du lieu de travail, sans savoir ou presque ce qu'il se passe au niveau local. La question a été amplement débattue avec la direction et, si la situation se reproduit, le Conseil du personnel espère que les responsables seront plus attentifs aux besoins de leur personnel et feront preuve d'une souplesse aussi grande que possible pour éviter tout épuisement professionnel. Il importe également d'éviter que les règles soient interprétées et appliquées différemment d'une région à l'autre.

78. Outre les répercussions de la pandémie, de nouvelles menaces se profilent à l'horizon en raison des discussions en cours sur l'avenir du travail au sein du système des Nations Unies et de l'introduction progressive de formes d'emploi de plus en plus précaires.

Le personnel craint de plus en plus que ces changements n'entraînent une « ubérisation » des emplois dans le système des Nations Unies et la création d'une structure de personnel à deux niveaux, avec des échelles de rémunération différentes. Des emplois étant en jeu, il est essentiel que le personnel soit représenté à la table des discussions. En outre, le Conseil du personnel souhaite appeler l'attention de la direction sur le risque de régionalisation qui crée des circuits fermés pour ce qui est de la dotation en personnel, ou des enclaves régionales, où le personnel ne tourne qu'à l'intérieur d'une certaine région géographique, avec peu de diversité et de fertilisation croisée entre les régions. Il est à espérer qu'aucun effort ne sera épargné pour garantir que la diversité soit préservée dans l'organisation, y compris au siège et dans les bureaux régionaux.

79. L'indignation suscitée par l'assassinat de George Floyd a servi d'élément déclencheur et a poussé l'organisation à s'interroger sur les problèmes de discrimination et de racisme dans ses propres rangs. Non seulement le Conseil du personnel se réjouit de voir de nombreux collègues réfléchir sur la diversité, mais il constate aussi avec satisfaction que le Haut-Commissaire a entrepris d'examiner la question grâce à la création prochaine d'un groupe consultatif sur l'inclusion et la diversité.

80. Comme suite à la régionalisation, le Conseil du personnel est en train de modifier ses statuts pour créer dans les mois à venir des associations du personnel au niveau régional et compte sur l'aide de la direction dans cette entreprise. En outre, il va travailler avec la direction pour revoir les conditions de libération de temps pour les activités de représentation du personnel, tant sur le terrain qu'au siège. Il importe que le personnel libéré à temps plein pour de telles activités puisse retourner en toute sécurité à des fonctions normales sans avoir à chercher un poste pendant des années. Il faut régler cette question si l'on ne veut pas dissuader le personnel de se porter volontaire pour se charger de pareille tâche indispensable et, en fin de compte, améliorer le moral du personnel et les performances globales de l'organisation.

81. **M. McNicholas** (États-Unis d'Amérique) dit que la bonne exécution du mandat du HCR dépend de la qualité et de l'engagement de chaque membre du personnel et qu'il faut donc veiller à ce que chaque membre du personnel bénéficie d'un soutien adéquat et soit tenu de respecter les normes les plus élevées en matière de responsabilité. Les États-Unis reconnaissent l'engagement et le sacrifice exceptionnels du personnel du HCR qui vit et travaille dans des conditions complexes et dangereuses et expriment leurs sincères condoléances aux membres du personnel et leurs proches touchés par la pandémie. Ils sont conscients des effets que la transformation peut avoir sur le moral du personnel et engage le HCR à maintenir sa communication à tous les niveaux et au moyen de mécanismes de retour d'information appropriés. Les États-Unis espèrent que ces changements se traduiront par une organisation plus forte et mieux préparée pour l'avenir, tout en veillant à ce que le bien-être du personnel soit pris en compte dans sa globalité. Ils continueront à suivre et à soutenir les progrès réalisés dans les domaines de la parité, de la diversité et de l'inclusion des sexes, et à se tenir aux côtés du personnel du HCR pour soutenir son action dans le monde entier.

82. **M^{me} Clements** (Haute-Commissaire adjointe pour les réfugiés) dit que ces quelques mois ont été extraordinaires et que le HCR a dû miser sur l'étroite collaboration de tous pour assurer, presque du jour au lendemain, le passage au télétravail, y compris sur le terrain. De nombreuses décisions ont dû être prises à l'échelle du système, ce qui explique peut-être pourquoi certaines mesures peuvent sembler bureaucratiques ou moins souples que certains auraient pu le souhaiter. On a beaucoup parlé de l'instruction de rester sur place et de continuer à travailler, mais il s'agit bien plus que cela : servir est un devoir, et la direction fera tout son possible pour soutenir le personnel dans son dévouement au mandat du HCR. En ce qui concerne l'avenir, le Comité de haut niveau sur la gestion a examiné et approuvé la semaine précédente un plan provisoire et certaines orientations proposées par l'équipe spéciale chargée des politiques d'avenir pour le personnel des Nations Unies et a confirmé aux représentants de la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux que la direction avait l'intention de mener un processus pleinement inclusif.

83. La **Présidente** dit que le Comité exécutif applaudit le courage et le dévouement exceptionnels dont le personnel a fait preuve durant la pandémie et qu'il compte sur le Conseil du personnel pour le tenir informé des faits nouveaux concernant le bien-être du personnel.

La séance est levée à 12 h 40.